

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juillet 2016

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE - (N° 3968)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL5

présenté par
M. Popelin

ARTICLE 2

I. - À la deuxième phrase de l'alinéa 10, substituer au mot :

« celle »,

les mots :

« la date ».

II. - En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.